

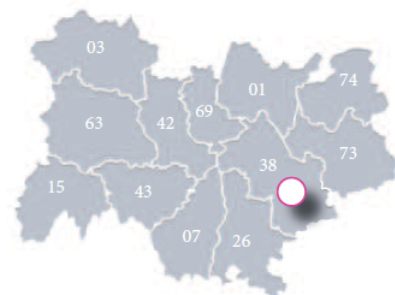
RÉSEAU TEPOS-CV AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TEPOS-CV DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION



LE TERRITOIRE

À cheval entre le département de l'Isère et celui du Rhône, Vienne Condrieu Agglomération est située à 30 km au sud de Lyon, au pied du Parc Naturel Régional du Pilat. Se développant le long de la boucle du fleuve, dominé par les coteaux viticoles, les villes et les villages qui composent ce territoire offre de forts potentiels de développement économique dans un environnement social et naturel préservé.



Historique de la démarche TEPosCV de Vienne Condrieu Agglomération



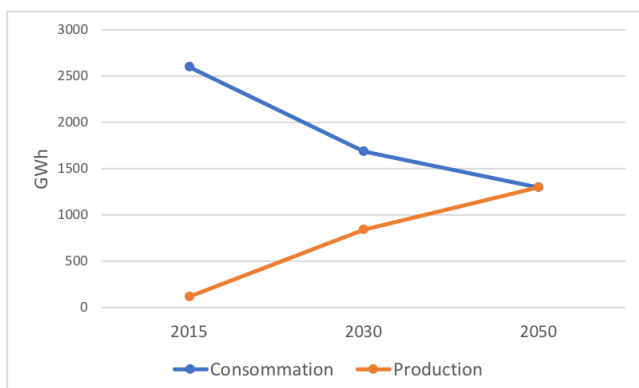
POINTS FORTS ET AXES STRATÉGIQUES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Vienne Condrieu Agglomération met l'accent sur l'innovation dans les projets qui voient le jour dans son territoire, notamment sur les énergies renouvelables.
- Le PCAET du territoire est élaboré en 2018, de façon croisée avec le projet de territoire. Cela est une conséquence de la fusion des deux intercommunalités ayant donné naissance à Vienne Condrieu Agglomération au 1^{er} janvier 2018, mais ce choix politique est fort et montre l'importance des enjeux de transition pour ce territoire

CHIFFRES CLÉS

- Population : 88 000 habitants
- Superficie : 419 km²
- Densité : 211 hab/km²
- Création de l'EPCI : 1^{er} janvier 2018

TRAJECTOIRE TEPOS-CV DU TERRITOIRE

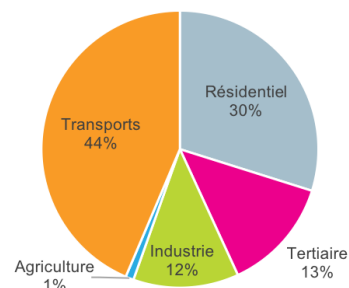


D'après objectifs de candidature TEPOS 2014

FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

- Dépenses annuelles (tous secteurs) : **210 millions d'euros**
- Productions annuelles (toutes énergies hors grande hydro) : 8 millions d'euros

Répartition des dépenses par secteurs



D'après données OREGES 2015

AVANCÉE SUR LES PRINCIPALES THÉMATIQUES

| | |
|------------------------|-----|
| Brique 1 - Gouvernance | ○○○ |
| Brique 2 - Bâtiment | ○○○ |
| Brique 3 – EnR&R | ●●● |
| Brique 4 - Mobilité | ●●● |
| Brique 5 - Urbanisme | ○○○ |
| Brique 6 - Ressources | ○○○ |
| Brique 7 - Acteurs éco | ○○○ |

MOBILITÉ : BOUCLE LOCALE DE BIOGNV

- En 2017, l'unité de production et d'injection de biogaz associée à la station d'épuration de Vienne Condrieu Agglomération a commencé à injecter sa production sur le réseau.
- Par ailleurs, le syndicat mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise (SYSTEPUR) a signé avec Engie un contrat de vente de biométhane. La signature de ce contrat intervient après la signature des contrats de branchement et d'injection avec GRDF.
- Ce contrat de vente est une première en France car il ouvre la voie à une **affectation du biométhane** produit par une collectivité à **un usage local en carburant**.
- Ceci permettra à Vienne Condrieu Agglomération de valoriser directement 20% du méthane produit par la station d'épuration de Reventin-Vaugris et issu de la digestion des boues.
- Des véhicules bioGNV rejoindront prochainement la flotte de Vienne Condrieu Agglomération. D'ici 2020, **3 bus urbains** du réseau L'va et **2 bennes à ordures ménagères** seront achetés et utiliseront le biométhane de la station d'épuration, avec le soutien du programme TEPCV.



ENR : ZAC SOLAIRE DU ROCHER

- La ZAC du Rocher est une nouvelle zone d'activités de **9 hectares**, situé à Estrablin, à proximité immédiate de la ville de Vienne.
- Vienne Condrieu Agglomération, maître d'ouvrage de cette ZAC, a souhaité imposer aux entreprises s'y installant que leurs toitures soient équipées de **panneaux photovoltaïques**.
- Pour cela, le règlement de la ZAC oblige les entreprises à mettre à disposition les toitures de leurs bâtiments à Engie, opérateur retenu par Vienne Condrieu Agglomération à la suite d'un appel d'offres pour équiper en solaire les entreprises de la nouvelle zone du Rocher. Les investissements sont effectués par Engie (avec une participation du Fond OSER), les centrales PV sont rétrocédées gratuitement aux entreprises de la zone en fin de bail.
- En amont, la conception des bâtiments doit permettre l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces exigences sont regroupées dans le cahier des charges relatif à la ZAC.
- A terme pour cette zone, ce sont près de **40000 m²** de toitures de bâtiments qui seront équipés de panneaux photovoltaïques.
- Au-delà de l'équipement de chaque bâtiment, la solution retenue permet l'organisation à moyen terme de **l'autoconsommation** pour les entreprises du site qui le souhaiteraient.

VOLET INVESTISSEMENT

| TYPE D'INVESTISSEMENT | ANNÉE(S) | MONTANT |
|--|-----------|----------------------------|
| Achat de 5 véhicules bioGNV | 2017-2018 | 500 000 € (TEPCV 80%) |
| Aide à la rénovation de l'éclairage public | 2016-2020 | 1 187 500 € (TEPCV 80%) |
| Fond Nature en ville | 2017-2020 | 250 000€ (TEPCV 80%) |
| Rénovation énergétique du boulodrome | 2017 | 62 500 € (TEPCV 80%) |
| Rénovation énergétique de 2 gymnases | 2017 | 250 000€ (TEPCV 80%) |
| | | |
| | | |
| TOTAL | | 1 625 000 € |

Contact :
Mustapha L'Haoua
06 25 78 79 93
04 82 06 33 17
mlhaoua@vienne-condrieu-agglomeration.fr